

IIème Congrès international des Oeuvres de secours aux enfants des pays éprouvés par la guerre

Autor(en): **Hentsch, Anne**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **9 (1921)**

Heft 118

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-256656>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

des femmes... Partout, l'idée marche. Et cela permet d'envisager avec confiance, comme des reculs simplement momentanés, les échecs subis et les difficultés rencontrées par les femmes juives, avec lesquelles les rabbins orthodoxes pur sang refusent obstinément de siéger à l'Assemblée nationale de Palestine. Si toute l'opposition au suffrage des femmes se limitait aux gardiens du Talmud... la cause serait bien près d'être gagnée!

E. Gd.

Les Congrès du mois

I

La X^{me} Conférence internationale des Croix-Rouges

La X^{me} Conférence des Croix-Rouges et des gouvernements signataires de la Convention de Genève s'est réunie à Genève le 30 mars dernier. Ses travaux ont duré plus d'une semaine, la session ayant été close le jeudi 7 avril, après avoir épuisé son ordre du jour à la date prévue, contrairement aux habitudes des Congrès! L'organisation de la Conférence, du reste, a été de tous points impeccable, soit en ce qui concerne le travail des séances plénières (publiques) et celui des Commissions, soit pour tout ce qui touchait à l'ordre intérieur et administratif. On ne peut qu'admirer la clarté d'esprit parfaite qui avait présidé aux moindres détails, facilitant de toutes manières leur travail aux congressistes.

Deux grandes lignes pouvaient être aisément tracées dans ce travail. D'une part, les rapports des diverses Croix-Rouges nationales sur le travail accompli depuis la dernière Conférence, qui eut lieu à Washington en 1912 (impliquant par conséquent toute l'activité des années de guerre), d'autre part, les différents problèmes à étudier, lesquels furent confiés à sept Commissions, avec les sujets suivants: 1° Revision de la Convention de Genève; 2° Code des prisonniers de guerre et des déportés civils et évacués, et l'activité des Croix-Rouges en leur faveur; 3° la Croix-Rouge dans la guerre civile; 4° Rapport des Croix-Rouges entre elles; 5° Organisation intérieure du Comité International; 6° Personnel et matériel sanitaire; 7° Limitation de la guerre.

Ces Commissions accomplirent un énorme travail en peu de jours, et leurs rapports, présentés aux dernières séances de la Conférence, constituent des études de grande valeur, qui serviront de base aux travaux futurs sur ces questions. Nous relèverons dans les conclusions de ces rapports, qui ont été adoptées presque toutes à l'unanimité par la Conférence, quelques points qui nous paraissent de nature à intéresser spécialement les femmes. C'est d'abord les possibilités de limitation, ou plutôt d'humanisation de la guerre, qui prévoit la prohibition absolue de l'usage des gaz, la limitation de la guerre aérienne, l'interdiction du bombardement des localités non défendues, et exprime le vœu de l'étude par les gouvernements d'une rupture partielle du blocus en faveur des enfants et des malades. Cette dernière proposition due aux Croix-Rouges suédoise et danoise, quoique présentant des difficultés d'application, est conforme à l'idée humanitaire qui est à la base de la Croix Rouge. Signalons aussi le vœu présenté par la Commission II (Prisonniers de guerre) et adopté par la Conférence d'un règlement annexe qui serait ajouté à la Convention de La Haye de 1907, qui préciserait la situation juridique des prisonniers, déportés et évacués, et fixerait les règles du régime auquel ils pourront être soumis. Dans le rapport de la Commission VI (personnel et matériel sanitaire), je relèverai le vœu exposé d'une spécialisation toujours plus précise des infirmières

associée à une culture générale visant ainsi à relever le niveau de la profession. C'est une des préoccupations qui s'est fait jour le plus fréquemment ces dernières années, dans les milieux féminins autorisés, que cette nécessité d'une formation professionnelle sérieuse pour les carrières féminines en général, qui en relèverait le niveau moral et social, ce dont ne peuvent que bénéficier les femmes sérieuses et capables. Enfin la Conférence a institué une Commission d'enquête sur les violations de la Convention de Genève commises pendant la récente guerre, et pour l'avenir, a adopté une motion du sénateur Ciralo (Italie), demandant aux peuples du monde entier de s'efforcer de remplacer l'esprit de guerre par l'esprit de paix. Je voudrais relever aussi un vœu intéressant présenté par Mlle Mazaryck, la fille du distingué président de la république tchéco-slovaque, et présidente de sa Croix-Rouge récemment formée, et dont la Conférence a adopté le principe. C'est l'idée d'une « trêve de Dieu » ou trêve de la Croix-Rouge, qui serait instituée chaque année pendant 3 jours, et pendant laquelle les luttes politiques seraient suspendues pour faire place à une propagande en faveur de la santé publique et de la protection de l'enfance. A ceux qui pourraient taxer d'utopie irréalisable cette idée généreuse, on peut répondre que cette trêve politique a été pratiquée récemment en Tchécoslovaquie, et a fait accomplir un grand progrès à l'esprit de coopération et de solidarité. L'intervention de la Croix-Rouge dans la guerre civile fut aussi un des points intéressants, parce que tout à fait nouveau touché par la Conférence. Celle-ci adopta la résolution de la Commission tendant à créer dans tous les pays une opinion publique éclairée, permettant à la Croix-Rouge de remplir sa tâche au milieu des troubles civils comme en temps de guerre. L'activité du temps de paix n'a pas été négligée et toutes les Croix-Rouges nationales ont été sollicitées de travailler activement à la lutte contre les épidémies, les maladies diverses, à organiser des œuvres de secours de tous genres, et la protection de l'enfance.

La Conférence s'acheva par un magnifique témoignage de reconnaissance et de confiance envers le Comité International et son très distingué président, M. Gustave Ador. Les conclusions de la Commission n° 5 (organisation intérieure du C. I. C. R.) adoptées à l'unanimité par le Congrès, renforcent et élargissent l'autorité et les compétences du Comité International, lequel pour citer les paroles du rapporteur, « a bien mérité de l'humanité ». Cet hommage final, joint aux remerciements émus apportés à M. Ador par toutes les Croix-Rouges nationales au moment de leur rapport, va permettre au Comité International de se consacrer avec une autorité nouvelle au travail admirable qu'il a entrepris auprès de toutes les souffrances de l'humanité, réalisant ainsi les belles paroles dont s'inspire son récent rapport:

« Si tu veux la paix, prépare la guerre, dit l'adage antique. — Si tu veux parer à la guerre, multiplie les œuvres humanitaires de la paix », répond la sagesse moderne.

Jeanne DUNANT.

II

II^{ème} Congrès International des Oeuvres de Secours aux Enfants des Pays éprouvés par la guerre.

L'année dernière, à peu près à pareille époque, se tenait à Genève le I^{er} Congrès International qui inaugurerait toute la série de ceux que nous avons vus depuis lors défiler dans notre ville, le Congrès qui, affirmant la naissance récente de l'Union Internationale de Secours aux Enfants, réunissait des délégués

de toutes les œuvres de secours aux enfants des pays éprouvés par la guerre.

Cette année, le II^{ème} Congrès du Secours à l'Enfance vient de se réunir à Genève les 8 et 9 avril dernier. Cent cinquante délégués de 36 nationalités différentes y ont pris part, ainsi que des représentants des divers gouvernements.

De cette nouvelle rencontre de tant de travailleurs, si divers par leur nationalité, leur religion et leurs opinions politiques, consacrés toutefois à la même tâche et tendant ensemble au même but, il ressort combien était forte et féconde la pensée qui avait inspiré l'Union de devenir un centre commun d'informations et d'action. Au premier Congrès, l'Union comptait cinq Comités nationaux affiliés. Aujourd'hui elle en compte douze, et de nouveaux Comités sont à la veille de se former.

Par ce nouveau Congrès, l'U. I. S. E. voit son autorité s'affirmer à travers toute l'Europe et son programme d'action s'élargir. Les débats qui viennent d'avoir lieu tendent en effet à lui confier, outre son œuvre d'assistance matérielle urgente et primordiale, une tâche médicale, prophylactique, d'hygiène sociale, et enfin d'éducation et d'instruction.

Tandis que le premier Congrès s'était surtout proposé l'étude de la situation des enfants dans les divers pays ravagés — et l'état des œuvres de secours y travaillant, celui-ci a cherché à porter tout l'effort des discussions sur : 1^o l'étude de diverses méthodes de secours; 2^o sur la coordination des efforts; et enfin 3^o sur le problème des *enfants des réfugiés russes*.

I. Méthode de secours.

Furent traitées successivement la question du *Ravitaillement* — où l'on opposa la méthode de l'entretien total d'un enfant (hospitalisation ou adoption par photo-cartes) à la méthode de l'entretien partiel — qui consiste en distribution dans les grands centres éprouvés de repas supplémentaires ou de paquets de vivres; celle de l'*Habillement* — où l'on encouragea la création d'ouvriers dans les pays éprouvés tout en reconnaissant l'utilité d'ouvriers en pays donateurs; la question du *Secours médical* — où l'on invita l'Union à soutenir les œuvres de prévention de la tuberculose et de diffusion de la puériculture; et celle enfin de l'*Éducation* et de l'*Apprentissage* — où l'on insista sur le sens complet des mots *Sauvez les Enfants* qui ne sera atteint que si on les sauve matériellement et moralement.

Toutefois, le Congrès, estimant que cette question devait être laissée à la responsabilité des organes nationaux, n'envisagea le problème qu'au point de vue des enfants des réfugiés de toutes nationalités.

II. Coordination des efforts.

Les résolutions du Congrès tendent à une coordination toujours plus intime entre les œuvres de secours entre elles et entre les œuvres de secours et les gouvernements. Le système pratique, adopté par l'Union, de se servir des délégués du Comité international de la Croix-Rouge comme agents de liaison s'est montré fécond en résultats d'information et de rapprochement. Et dans ce travail de coordination, l'expérience est faite qu'il ne faut jamais abandonner le principe de fédération pour celui de centralisation. Des réunions régulières des délégués de toutes les œuvres de secours travaillant à Budapest, par exemple, et en Serbie, sont signalées comme ayant déjà de très bons résultats. Il est décidé aussi de subventionner de préférence les œuvres nationales plutôt que les œuvres étrangères, afin de permettre aux dernières de se retirer peu à peu.

III. Enfants de réfugiés russes.

Il fallait chercher à saisir ce problème urgent et angoissant dans son ensemble. A côté des 20 à 30.000 orphelins russes qu'il faut secourir à tout prix, il y a tous les autres enfants des réfugiés dont le sort est lié à celui de leurs parents.

Le Congrès a déclaré que ce problème dépassait de beaucoup les possibilités de la charité privée, et que la question des enfants ne pouvait être séparée de celle des adultes. Il a recommandé donc à l'Union d'insister auprès des gouvernements pour qu'ils prennent la question en main.

Toutefois, tout ce qui peut être fait par les œuvres de secours sera continué, et il est décidé aussi que l'Union étudiera la possibilité de tenter un effort en Russie même, où le chiffre de mortalité infantile est effrayant.

Je ne puis terminer ce trop bref et sec compte-rendu de ce que furent ces journées de travail, d'échange de vues et de rapprochement amical, sans mettre l'accent sur la personnalité rayonnante de celle qui fut l'inspiratrice de tout ce grand mouvement et qui en reste l'âme et la conductrice: Miss E. Jebb. Il fut dit d'elle, au cours d'une séance, que jamais chef ne sut comme elle se cacher aussi modestement derrière son œuvre.

Rendons hommage à celle qui honore ainsi notre sexe, et qui, par son cœur vibrant et sa lucide intelligence, nous a frayé une route qui permet d'agir efficacement au secours des innocentes victimes de la catastrophe qui s'est abattue sur l'Europe. « Sauver les enfants, c'est sauver l'Europe », disait une des personnalités en vue du Congrès. Ne l'oublions pas maintenant que, chacune, nous avons devant nous la possibilité de coopérer à cette œuvre.

ANNE HENTSCH.

N. B. — Pour tous renseignements complémentaires, voir le *Bulletin de l'U. I. S. E.*, 4, rue Massot, Genève.

Pour toute offre de service pratique, s'adresser à Mme A. Hentsch, 5, chemin de Contamines, Genève (trésorière de l'ouvrage: *Sauvez les Enfants*).

LETTRE DE BAILE

Notre activité suffragiste de cet hiver a été principalement alimentée par la législation bâloise actuellement en préparation on en discussion, et nous n'avons pas manqué de besogne. Qu'on en juge: lois sur l'instruction publique, loi sur les auberges, loi sur les impôts..., nous avons eu du pain sur la planche!

C'est M. Dick, membre de la Commission du Grand Conseil chargée d'étudier notre nouvelle loi d'impôts qui est venu nous entretenir de la répercussion de cette loi dans la famille, et les principaux objets de notre étude ont été les droits très élevés de succession, notamment en ce qui concerne les veuves peu fortunées, puis l'allègement très minime des charges pesant sur les familles nombreuses et à petit revenu. Personnellement, M. Dick estime qu'il n'est plus possible de poursuivre un système d'impôts sur la même base, et il ne voit le salut que dans le salaire familial. En revanche, nous autres femmes, nous nous opposons à cette conception: nous réclamons que le salaire soit la rétribution du travail et que la loi sur les impôts tienne compte de ce principe, justement eu égard aux travailleurs mariés de toute situation, pour lesquels une augmentation de salaires risquerait, avec le système proposé, de devenir au contraire une diminution de gain.

A l'occasion de la loi sur les auberges, l'Alliance des Femmes abstinences a adressé aux autorités une pétition qui formule les demandes suivantes: